



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Rabat, le 03 octobre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Visa de l'AMMC sur la mise à jour du prospectus relatif à l'émission par CFG BANK d'un emprunt obligataire subordonné

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 03 octobre 2022, sous la référence VI/EM/032/2022, une mise à jour du prospectus relatif à l'émission par CFG BANK d'un emprunt obligataire subordonné.

La mise à jour précitée complète le prospectus visé par l'AMMC en date du 15 septembre 2022 sous la référence VI/EM/027/2022.

Cette mise à jour porte sur des modifications relatives au taux d'intérêt facial, au calendrier de l'opération, à la date de jouissance, à la date d'anniversaire de la date de jouissance et la date d'échéance.

Ainsi, les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

	Tranche A (A taux fixe - cotée)	Tranche B (A taux fixe - non cotée)	Tranche C (Révisable annuellement - cotée)	Tranche D (Révisable annuellement - non cotée)
Plafond de tranche	160 000 000 MAD	160 000 000 MAD	160 000 000 MAD	160 000 000 MAD
Taux d'intérêt facial	<u>Fixe</u> , En référence au taux 10 ans, déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al-Maghrib. Ce taux correspondra au taux le plus élevé calculé ou observé sur la courbe parmi celles qui seront publiées le 07/10, le 11/10 et le 12/10/2022, augmenté d'une prime risque.		<u>Révisable annuellement</u> En référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al-Maghrib. Ce taux correspondra au taux le plus élevé calculé ou observé sur la courbe parmi celles qui seront publiées le 07/10, le 11/10 et le 12/10/2022, augmenté d'une prime risque.	
Prime de risque	Entre 70 et 90 pbs		Entre 65 et 85 pbs	
Remboursement du principal	In fine			
Garantie de remboursement	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière			
Maturité	10 ans			
Méthode d'allocation	Adjudication à la française avec priorité aux tranches A et B (à taux fixe), puis aux tranches C et D (révisables annuellement)			
Négociabilité des titres	Bourse de Casablanca	De gré à gré (hors bourse)	Bourse de Casablanca	De gré à gré (hors bourse)

La période de souscription s'étale du 26 septembre au 14 octobre 2022 inclus.

Le montant total de l'opération sur les quatre tranches ne devra pas excéder la somme de MAD 160 000 000.

Un extrait de la mise à jour du prospectus est disponible sur le site internet de l'émetteur : :

<https://www.cfgbank.com/particuliers/cfg-bank-etmoi/communication-financiere/> .



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
ⵜⴰⵎⴻⵔⴰⵏⵜ ⴰⵎⴰⵔⵓⵏⵉ ⵜⴰⵎⴰⵔⴰⵏⵜ
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Aussi, les résumés de la mise à jour du prospectus en langues arabe et anglaise seront publiés incessamment sur le site internet de l'émetteur (<https://www.cfgbank.com/particuliers/cfg-bank-etmoi/communication-financiere/>) et sur le site internet de l'AMMC (www.ammc.ma).

La mise à jour du prospectus visée par l'AMMC est :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public au:
 - Siège social de CFG Bank : : Rue Ibnou Toufail 20100 - Casablanca;
 - Siège social de CFG Finance : 5-7, rue Ibnou Toufail - Casablanca.
- Disponible au siège de la Bourse de Casablanca et sur son site internet ;
- Enfin, elle est également disponible sur le site de l'AMMC (www.ammc.ma) et sur le site internet de l'émetteur.

CP/EM/056/2022

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : OperationsFinancieres@ammc.ma